RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES
01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN UD CGT DE L'INDRE, COMITÉ RÉGIONAL CGT CENTRE-VAL DE LOIRE ET CONFÉDÉRATION CGT

Mobilisés pour la bourse du travail de Châteauroux

Face à l'acharnement anti-syndical, plus que jamais, nous restons debout et mobilisés pour la bourse du Travail de Châteauroux.
Début juin, une décision de justice était très attendue par l'Union Départementale CGT de l'Indre et toutes celles et ceux qui se battent pour défendre nos libertés syndicales et nos locaux.
Nous espérions une issue favorable après un véritable marathon judiciaire qui dure depuis 19 ans, avec pas moins de 9 décisions judiciaires dont 4 de la Cour de cassation, la plus haute instance du pays. Face à l'acharnement de la mairie et à la surdité de certains juges, la CGT et ses organisations n'ont pas flanché, malgré la longueur de la procédure.
En effet, l'enjeu est de taille : hébergée à titre gracieux dans des locaux municipaux de Châteauroux depuis 1901, la CGT se voit remettre du jour au lendemain un avis d'expulsion avec certaines autres organisations syndicales par la mairie de droite en 2003. Celle-ci ne proposant aucune solution de relogement.
Dès lors, l'UD et le Comité Régional CGT se sont mobilisés d'abord sur le plan revendicatif en organisant de nombreuses actions puis sur le terrain juridique. Il s'agissait de faire reconnaitre par le tribunal le caractère discriminatoire de l'arrêté d'expulsion afin qu'il soit purement et simplement annulé, permettant à l'UD de rester dans ses locaux séculaires.
La mairie et une partie des juges ont considéré que, même discriminatoire, l'arrêté d'expulsion n'avait pas à être annulé mais qu'il pouvait simplement ouvrir droit à des dommages-intérêts.
Or, notre intérêt n'est nullement pécunier ; garder des locaux accessibles, ouverts à tous.tes ça n'a pas de prix, cela fait partie de notre ADN CGT !
Ainsi, cet arrêt piétine la reconnaissance constitutionnelle (préambule de la constitution de 46 et 58) et internationale (convention 87 de l'OIT de mars 48) du syndicalisme comme liberté fondamentale.
Le maire LR a choisi, dès la décision connue, de fanfaronner et d'assimiler la CGT à des squatteurs, ce qui n'est pas sans conséquence sur le climat ambiant. Ce n'est sans doute pas étranger à la 3ème tentative d'effraction de la Bourse qui a eu lieu récemment.
Aujourd'hui, la mairie ne cherche-t-elle pas à faire de la série de saccages, qu'elle refuse a priori de réparer, une opportunité pour rendre impossible l'activité syndicale comme par le passé en coupant eau et électricité.
Nos Bourses du travail et, plus largement, tous nos locaux sont des conquêtes historiques qu'il nous faut défendre. C'est un lieu d'organisation pour les travailleurs, une place d'échange pour les syndicats et c'est surtout le premier endroit vers lequel se tournent chaque année des milliers de travailleurs et travailleuses victimes des abus du patronat.
C'est pourquoi, dès aujourd'hui, nous poursuivons le combat juridique pour que cet arrêt discriminatoire ne fasse pas jurisprudence et soit envoyé aux oubliettes.
Si diverses actions sont en réflexion : pétition, motion, tribune intersyndicale, sur le terrain la lutte a déjà repris.
Un grand rassemblement régional est organisé le 6 juillet à 10h devant la mairie de Châteauroux, en présence de la Direction confédérale.
La CGT appelle les salariés à venir nombreuses et nombreux à ce rassemblement ainsi que les organisations menacées.
Nos libertés syndicales sont fondamentales. Face aux réactionnaires, nous nous battrons pour les garder !

Montreuil, le 30 juin 2022